

Massacre au RD-Congo : Kinshasa saisit la Cour pénale internationale

Par [Sophie Alary](#), le 7/12/2022 à 07h36

Les autorités de Kinshasa réclament une enquête de la CPI sur le « massacre d'environ 300 personnes », le 29 novembre dernier, dans un village du Nord-Kivu. L'ONU vient de démarrer une enquête préliminaire sur le massacre.



Après quelques jours de répit, de violents affrontements ont repris, mardi 6 décembre, dans le Nord-Kivu, entre l'armée congolaise, plusieurs milices armées et les forces rebelles du M23. Les combats se sont déroulés sur le front ouest de l'offensive du M23, en direction de Masisi, à 80 km de Goma.

RD-Congo : les catholiques ont marché contre l'insécurité

Des affrontements similaires avaient eu lieu le 29 novembre dans le village de Kisheshe, un peu plus au nord. Le gouvernement congolais a accusé lundi 5 décembre le M23 d'être responsable du massacre d'« au moins 272 personnes » dans ce village. Il s'appuie sur un comptage, toujours en cours, réalisé par la société civile et « une organisation qui regroupe toutes les communautés de la région ». Les rebelles du M23 rejettent ces accusations, reconnaissant seulement la mort de huit civils « tués par des balles perdues », et réclament une enquête indépendante.

De leur côté, les Nations-Unies ont démarré une enquête concernant Kisheshe et le village voisin de Bambo qui, sur la base de témoignages, fait état à ce stade de 131 civils tués « au cours d'actes de représailles contre les populations civiles ». Le bilan pourrait évoluer, les enquêteurs n'ayant pas pu se rendre dans la zone concernée.

« Prendre ses responsabilités »

Lors de la 21e assemblée annuelle des États membres de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye (Pays-Bas), mardi 6 décembre, la ministre congolaise de la Justice, Rose Mutombo, a assuré qu'« une partie de l'est de la RDC (était) le théâtre de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre, de crimes de génocide qui occasionnent des milliers de morts, sans compter les déplacements massifs de population ». La ministre a demandé au procureur de la CPI, Karim Khan, de « prendre ses responsabilités ».

Depuis la réactivation de la rébellion du M23 en novembre 2021, la CPI n'a annoncé aucune enquête sur des faits pouvant relever de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Le M23, rébellion tutsie vaincue en 2013, a conquis ces derniers mois plusieurs portions d'un vaste territoire au nord de Goma, capitale du Nord-Kivu (est de la RDC). Le gouvernement congolais accuse le Rwanda d'apporter son soutien au M23. De son côté, Kigali accuse Kinshasa de collusions avec les FDLR (Forces démocratiques de libération du Rwanda), des rebelles hutus rwandais implantés en RDC depuis le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994.

Le M23 se déclare prêt à entamer une désescalade

La reprise des combats, le 6 décembre, a provoqué un nouveau déplacement massif de populations et bloqué les activités de la ville de Kitchanga, au nord-est de Goma. Des dizaines de milliers de personnes s'entassent dans des campements de fortune, où le choléra a fait son apparition.

RD-Congo : « Une exhortation du pape en faveur d'élections crédibles serait la bienvenue »

Ce même jour, dans un communiqué signé du porte-parole politique du M23, Lawrence Kanyuka, le mouvement rebelle se déclare prêt « à commencer à se désengager et à se retirer », comme cela lui a été demandé lors d'un mini-sommet tenu à Luanda (Angola), le 23 novembre dernier. Ce sommet, organisé sans la présence du M23, avait décidé d'un cessez-le-feu le 25 novembre au soir suivi d'un retrait du M23 des zones conquises, sous peine de l'intervention d'une force régionale est-africaine pour déloger les rebelles. Mais si le cessez-le-feu a tenu quelques jours, aucun retrait n'a été jusqu'ici observé.

Sophie Alary